



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 19 février 2024 à 17 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Installation d'un suppléant

- [1] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2573099 \(R\)](#)

Conseil communal.- Démission de Mme Céline VIVIER, Conseillère communale.- Installation d'un suppléant.

1) Prendre acte de la démission de Mme Céline VIVIER en qualité de Conseillère communale.- 2) Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de M. Frédéric WAUCQUEZ, 5ème suppléant de la liste MR-VLD, en qualité de Conseiller communal, en remplacement de Mme Céline VIVIER.- 3) Fixer le nouveau tableau de préséance.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [2] **Secrétaire** - - Tranquillité publique et événements - [2576331 \(R\)](#)

Sécurité Privée - Listen Festival Gare du Congrès du 29/03 au 31/03/2024.

Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant le 'Listen Festival' à la Gare du Congrès du 29/03 au 31/03/2024.

- [3] **Secrétaire** - - Tranquillité publique et événements - [2576327 \(R\)](#)

Sécurité Privée - Listen Festival tunnels Louise et Stéphanie - 31/03/2024.

Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant le 'Listen Festival' dans les tunnels Louise et Stéphanie le 31/03/2024.

- [4] **Secrétaire** - - Tranquillité publique et événements - [2576335 \(R\)](#)

Sécurité privée.- Listen Festival Gare centrale du 30/03 au 31/03/2024.

Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant le «Listen Festival» dans la Gare Centrale du 30/03 au 31/03/2024.

- [5] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2576855 \(R\)](#)

Asbl Fonds Erasme.- Subside : 5.000,00 EUR.

Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl Fonds Erasme, pour Diner gala du 23/05/2024 en honneur de nos jeunes et talentueux chercheurs.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024 (sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle).

- [6] **Secrétaire** - Direction Bravvo - - [2571027 \(R\)](#)

Contrat de Sécurité et de Prévention 2024.- Subside à l'asbl "Transit" (Ministère de l'Intérieur).

Octroyer un subside spécifique pour un montant de 1.015.150,93 EUR à l'asbl "Transit".- Article 30042/33202 du budget ordinaire 2024.

[7] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2572547 \(R\)](#)

Allocation contrat de sécurité et de société destinée aux communes ex-contrats de sécurité et de société dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour l'année 2023 (Arrêté Royal du 01/10/2023).- Dossier 2023.

Approuver le transfert total de l'allocation contrat de sécurité et de société octroyée par le SPF Intérieur dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour l'année 2023, d'un montant de 1.953.855,83 EUR, en déduction de la quote-part de la Ville, obligatoire au fonctionnement de la Zone de Police.

[8] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2575566 \(R\)](#)

Programme régional WePulse - Domaines FIN.- Conventions de prêts dans le cadre du F.R.B.R.T.C.

1) Adopter la convention entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles, réglant les modalités de mise à disposition de la Ville d'un prêt du F.R.B.R.T.C d'un montant de 2.623.403,60 EUR, destiné à financer l'investissement visant le développement de solutions informatiques applicatives dans les domaines de la gestion financière des communes.- 2) Adopter la convention entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles réglant les modalités de mise à disposition de la Ville d'un prêt du F.R.B.R.T.C d'un montant de 1.170.308,97 EUR, destiné à financer l'investissement visant le développement de solutions informatiques applicatives dans les domaines de la gestion financières des CPAS (prêt qui sera rétrocédé par la Ville au CPAS de Bruxelles).

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

[9] **Achats & Facilities** - - Achats - [2573170 \(R\)](#)

Marché public de services en deux lots ayant pour but la fourniture d'une balayeuse de voirie électrique compacte, la reprise de deux balayeuses de voirie amorties, et l'entretien et le maniement de la machine fournie pendant 72 mois (lot 1), ainsi que l'entretien et le maniement de six balayeuses de voirie de la Ville de Bruxelles jusqu'au 30/06/2026 (lot 2) (AFA/013320/DDR).- Principe.

Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013320/DDR.- Dépense de 3.148.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 1.782.000,00 EUR pour le lot 1 et 1.366.000,00 EUR pour le lot 2.- Articles 87605/74353 (509.000,00 EUR pour l'acquisition de la balayeuse) et 87605/77353 (recette provenant de la reprise des 2 balayeuses amorties) du budget extraordinaire de 2024 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle), et article 87605/12406 (2.639.000,00 EUR pour la prestation des services) des budgets ordinaires de 2025 à 2031 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt pour l'acquisition de la balayeuse.

[10] **Achats & Facilities** - - Achats - [2573241 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but la réalisation, pendant 48 mois, de photographies de diverses oeuvres conservées dans les musées de l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions (AFA/013336/CIA).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013336/CIA.- Dépense de 45.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, à charge de l'asbl Bruxelles-Musées-Expositions.- Prendre pour information la décision n° 119 du Collège du 08/02/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[11] **Achats & Facilities** - - Achats - [2574448 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but la sélection, pendant 24 mois, de candidats pour des fonctions supérieures de management (AFA/012820/NBZ).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 17.940,00 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché à 137.940,00 EUR, TVA comprise.- Articles 13102/12318 et 70008/12201 des budgets ordinaires de 2024 à 2026 (pour le budget de 2024, sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle et pour les budgets de 2025 et 2026, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 01/02/2024 (décision n° 150) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

- [12] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Jeunesse - [2573735 \(R\)](#)
Accueil extrascolaire.- Commission Communale de l'Accueil.- Coordination Accueil Temps Libre.- Plan d'action annuel 2023-2024.
Prendre pour information le Plan d'action annuel 2023-2024 qui détermine les objectifs prioritaires de la Commission communale de l'Accueil de la Ville de Bruxelles.

- [13] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Jeunesse - [2572596 \(R\)](#)
Jeunesse.- Subside spécifique.- Asbl "Les Ateliers Populaires" : 3.000,00 EUR.
Octroyer un subside spécifique pour un montant de 3.000,00 EUR à l'asbl "Les Ateliers Populaires" pour "Marolles ma DiverCité" 2024.- Article 76110/33202 du budget ordinaire 2024, sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle.

- [14] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Jeunesse - [2574868 \(R\)](#)
Accueil extrascolaire.- Commission Communale de l'Accueil - Coordination Accueil Temps Libre.- Rapport d'activités 2022-2023.
Prendre pour information le rapport d'activité 2022-2023 qui évalue le plan d'action mis en place par la Commission Communale de l'Accueil (CCA) de la Ville de Bruxelles et la Coordination Accueil Temps Libre de la Ville de Bruxelles.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [15] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2570879 \(R\)](#)
01/24 - PM 205/2023 - Boulevard Clovis.- Règlement complémentaire de Police.
Modifications relatives aux voiries dans le présent arrêté aux articles 1, 2, 5 et 10 du Règlement complémentaire de Police relatif aux voiries communales et régionales situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

- [16] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2576206 \(R\)](#)
Charte du Green deal inclusive car sharing.
1) Approuver l'adhésion de la Ville de Bruxelles à la charte du Green deal inclusive car sharing.- 2) Approuver la mise en place d'un groupe de travail chargé d'identifier les actions concrètes qui seront mises en place par la Ville afin de contribuer au Green deal inclusive car sharing.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [17] **Secrétaire** - Stratégie & Transformation digitale - - [2571119 \(R\)](#)
Dossiers matériel reconditionné décembre 2023 et début janvier 2024.
Octroyer le matériel informatique déclassé et reconditionné demandé dans leur dossier de candidature dans le cadre de l'initiative «Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles» aux asbl suivantes :
- WeCare asbl (BE 0761.594.114)
 - Afrology asbl (BE 0835.630.155)
 - Bru4Home asbl (BE 0681.897.825)
 - Caria asbl (BE 0411.635.138)
 - Circuit asbl (BE 0435.266.120)
 - Forum Lisanga asbl (BE 0671.976.705)
 - Aide et Assistance aux Victimes de Violence Asbl (BE 076.668.327)
 - Rise4Life asbl (BE 0801 711 037)

- [18] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2574087 \(R\)](#)
Nouvel emplacement fixe pour boulanger - rue Mathieu Desmaré.- Mise à jour de l'annexe V du règlement.
Ajout d'un emplacement fixe pour un boulanger dans la rue Mathieu Desmaré dans l'annexe V du Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur le domaine public de la Ville de Bruxelles, avec comme redevance annuelle 2.250,00 EUR.

- [19] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2575669 \(R\)](#)

Subside 2024 à l'asbl "Les Jeunes Entreprises".- Montant : 6.000,00 EUR.

Octroyer un subside pour un montant de 6.000,00 EUR à l'asbl "Les Jeunes Entreprises".- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2024, pour l'organisation du "Congrès des Mini-Entreprises", sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

- [20] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2572907 \(R\)](#)

Subside 2024.- Asbl "La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville" : 422.791,00 EUR.- Convention.

Convention entre la Ville et l'asbl "La Mission Locale pour l'Emploi" fixant les obligations et modalités de paiement relatives au subside de 422.791,00 EUR pour les frais de fonctionnement de l'asbl en 2024.- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2024, sous réserve d'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.

- [21] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2576421 \(R\)](#)

Avenant à la convention de subside pour l'harmonisation des terrasses du piétonnier.

Avenant à la convention entre la Ville de Bruxelles et l'Union des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs de Bruxelles et entreprises assimilées de Bruxelles, modifiant les modalités de liquidation du subside accordé de 40.000,00 EUR.- Article 52009/32201 du budget ordinaire de 2021.

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [22] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2573695 \(R\)](#)

Parcours BD de la Ville de Bruxelles : Convention entre la Ville de Bruxelles, l'auteure Mme Aurélie NEYRET, le scénariste M. Joris CHAMBLAIN et l'éditeur Editions Soleil (CAR/23/250).

Fresque «Les Carnets de Cerise».- Convention CAR/23/250 entre la Ville de Bruxelles, l'auteure Mme Aurélie NEYRET, le scénariste M. Joris CHAMBLAIN et l'éditeur Editions Soleil.

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [23] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2576734 \(R\)](#)

Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Les Nocturnales".

Adopter le principe et les termes de la convention fixant les modalités de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Les Nocturnales" dans le cadre de l'évènement "Le Carnaval des animaux" au Cirque Royal.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

- [24] **Régie foncière & Affaires économiques** - Valorisation patrimoine - - [2574728 \(R\)](#)

Construction de 8 logements, accès à une salle de sport et à un aire de jeux dans le cadre du contrat de quartier durable des Marolles, sis rue Haute 275-281 à 1000 Bruxelles.- Marché des travaux : approbation changement de procédure de passation.

Prendre pour information qu'aucune demande de participation appropriée n'a été déposée à la suite de la procédure ouverte suivant le cahier des charges n° RF/21/PO/913.- Autoriser le lancement d'une procédure par procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, §1er, 1°, c) de la loi du 17/06/2016, pour le marché portant sur les travaux pour la construction de 8 logements, accès à une salle de sport et à une aire de jeux dans le cadre du contrat de quartier durable des Marolles, sis rue Haute 275-281 à 1000 Bruxelles.- Cahier des charges n° RF/21/PO/913bis.

[25] **Régie foncière & Affaires économiques** - Opérations immobilières - - [2574702 \(R\)](#)

Rue Médori (parcelle n° 202F).- Octroi d'une servitude de passage en sous-sol à Vivaqua.

1) Prendre acte que la Régie foncière de la Ville de Bruxelles est propriétaire d'une parcelle de terrain constructible sise rue Médori à 1020 Laeken - cadastrée à Bruxelles, 16e division, n° 202F (capakey : 21816C0202/00F000).

2) Autoriser l'octroi à Vivaqua à titre gratuit d'une servitude de passage en sous-sol sous la parcelle n° 202F dans le cadre du placement d'une conduite d'eau sous le chemin public existant situé à droite de la parcelle de la Régie, unique accès aux habitations situées rue Médori 57 à 75, en remplacement d'une conduite existante (voir plan en annexe - l'emplacement de la conduite est marqué par un trait rouge discontinu) - aux conditions suivantes :

- La servitude s'exercera à partir de la signature de l'acte notarié, suivant le tracé figuré au plan du géomètre-expert-immobilier qui sera annexé à l'acte.

- Le terrain propriété de la Régie foncière reste constructible.

- Vivaqua se réservera le droit d'exécuter en tout temps, sur ses ouvrages, tous les travaux en sous-sol qu'elle jugera nécessaires ou utiles, sans que la Régie puisse prétendre à un dédommagement quelconque.

- Les travaux relatifs aux conduites d'eau et autres ouvrages ainsi que de remise en état de la surface du sol seront exécutés par les soins, aux frais et sous la responsabilité exclusive de Vivaqua, de ses ayants droits ou ayants cause.

- Vivaqua aura le droit d'exercer une surveillance constante des conduites d'eau et des ouvrages, apparents ou non, qui sont ou seront établis sur la parcelle faisant l'objet de la présente servitude. Les agents chargés de cette inspection régulière pourront donc passer sans entrave sur ladite parcelle, le long du trajet des conduites, sur une largeur suffisante pour le passage d'un homme ; ce passage ne pourra jamais donner lieu au paiement d'une indemnité quelconque.

- La Régie veillera à ne rien faire qui puisse nuire de quelque façon que ce soit aux conduites d'eau et aux ouvrages, apparents ou non, à leur stabilité, ainsi qu'à la qualité et pureté des eaux qu'ils contiendront.

- Avant d'entreprendre des travaux aux droits des conduites, la régie communiquera les plans pour remarques éventuelles à Vivaqua.

- Dans tous les cas de transfert de propriété, la Régie est tenue d'imposer à son successeur, à quelque titre que ce soit, le respect et l'accomplissement, de toutes les obligations régissant la présente servitude. Les frais relatifs à l'établissement de la servitude seront entièrement supportés par Vivaqua.

[26] **Régie foncière & Affaires économiques** - Opérations immobilières - - [2572602 \(R\)](#)

Appel à projets régional 2021 «Augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale».- Approbation de la convention 2023 à conclure entre la Région de Bruxelles Capitale et la Ville de Bruxelles.

Adopter la convention 2023 à conclure entre la Région de Bruxelles Capitale et la Ville de Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets régional 2021 «Augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale».

[27] **Régie foncière & Affaires économiques** - Opérations immobilières - - [2575014 \(R\)](#)

Avenue des Pagodes 2.- Appel à projets pour occupation précaire.- Convention.

1) Prendre pour information le lancement d'un appel à projets d'intérêt pour l'occupation précaire du local sis avenue des Pagodes 2 (commerce de station-service et ses abords) pour une durée de 2 ans éventuellement prolongeable.- 2) Adopter le projet de convention d'occupation à titre précaire.

[28] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2568147 \(R\)](#)

OPP/2023/505.- Centre culturel congolais.- Subside à la Régie foncière.- SRC 8668.

Dépense totale de 70.000,00 EUR TVA comprise.- Article 76266/63551 du budget extraordinaire de 2023.- SRC 8668.- Projet d'investissement n° LM66-7-2023.- Emprunt : article 76203/96151.- Prendre pour information la décision n° 479 du Collège du 08/02/2024, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

[29] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2572623 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/385.- Marché public de services ayant pour objet la réalisation de sondages géotechniques préalables au projet de «Grand Equipement» du contrat de quartier durable Versailles avenue de Versailles/rue de Beyseghem, 1120 Bruxelles (NOH).

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 5.868,50 EUR TVA comprise.- Article 93022/72260 du budget extraordinaire de 2024.- Chantier n° 220420.- Projet d'investissement n° PA22-1-2023.- Emprunt : article 93003/96151.- Prendre pour information la décision n° 314 du Collège du 01/02/2024, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

- [30] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2564142](#)
(R)
Modification du PPAS n° 80-15 «Grand Sablon».- Adoption définitive.
1) Prendre connaissance des avis émis dans les délais de l'administration régionale en charge de la planification territoriale (Perspective.brussels) et de la commission de concertation du 09/01/2023 pour la modification du PPAS 80-15 «Grand Sablon».- 2) Adopter définitivement le rapport de modification avec évaluation des incidences du PPAS 80-15 «Grand Sablon».- 3) Modifier définitivement le PPAS 80-15 «Grand Sablon» en lieu et place d'une abrogation partielle ou totale.- 4) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre le dossier complet au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'approuver la modification du PPAS 80-15 «Grand Sablon».
-
- [31] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2574636](#)
(R)
24 Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie Et Expertise - Plateau du Heysel - Ouverture de la voie de liaison.
1) Approuver l'ouverture d'une nouvelle voirie publique, correspondant à la Voie de Liaison autorisée, en ce qui concerne le territoire de la Ville de Bruxelles, par le permis délivré le 13/09/2016 par le fonctionnaire délégué de la Région de Bruxelles-Capitale à Brussels Expo (réf. 04/PFD/562029).- 2) Approuver le tracé de cette nouvelle voirie qui correspond à celui figurant sur les plans qui sont annexés au dit permis et qui en font partie intégrante.
-
- [32] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2575067](#)
(R)
24 direction planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et expertise.- Plan alignement n° 7618 pour l'îlots formé par la rue de la Verdure, rue du Vautour, rue de Soignies et la rue des Vierges.- Adoption provisoire.
1) Adoption provisoire du plan d'alignement n° 7618 indiquant en noir l'alignement à maintenir, en bleu l'alignement à supprimer, en rouge l'alignement à décréter, en jaune la zone à incorporer dans le domaine public, en rose hachuré la zone à désaffecter de la propriété de la Ville et en bleu le passage public sur sol privé.- 2) Principe d'un aménagement d'un passage publique sur sol privé, tel qu'indiqué sur le plan d'alignement n° 7618.- 3) Donner un accord de principe sur l'échange de terrain sans compensation entre la future voie publique et la parcelle cadastrale 2282e.- 4) Charger le Collège des Bourgmestre et Échevins des formalités légales.
-
- [33] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2576591](#)
(R)
24 Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie Et Expertise.- Plan d'alignement.- Avenue du Roi albert et rue de Beyseghem.- Adoption définitive.
Adopter définitivement le plan d'alignement n° 7578A.
-
- [34] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2427883](#)
(R)
24 Direction planification stratégie et opérationnelle.- Topographie et expertise.- Cession gratuite.- Cession gratuite, quitte et libre de toute charge, à la Ville de Bruxelles de parcelles de terrain sises rue du Dobbelenberg, 123, cadastrées Bruxelles, 21ème division, section A, partie des parcelles n° 213X et 213Y à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme 711D/2020.
Accepter la cession gratuite à la Ville de Bruxelles, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles, de parcelles de terrain sises rue du Dobbelenberg, 123 cadastrées Bruxelles, 21ème division, section A, partie des parcelles n° 213X et 213Y en vue de leur incorporation dans la voirie publique à la condition que l'aménagement obligatoire du trottoir, mentionné dans le permis d'urbanisme, soit réalisé.
-
- [35] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2576061](#)
(R)
24 direction planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et expertise.- Plan alignement.- Rue des Paroissiens 25-27 et rue de la Chancellerie 4-14.- Adoption provisoire.
1) Adoption provisoire du plan d'alignement n° 7637 indiquant en noir l'alignement à maintenir, en bleu l'alignement à supprimer et en rouge l'alignement à décréter.- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins des formalités légales.
-

- [36] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2575224 \(R\)](#)

24 direction planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et expertise.- Plan d'alignement pour la rue de l'Harmonie, rue de la Flèche, rue du Faubourg et chaussée d'Anvers.- Adoption provisoire.

1) Adoption provisoire du plan d'alignement n° 7633 avec en noir l'alignement à maintenir, en bleu l'alignement à supprimer et en rouge l'alignement à décréter.- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Échevins des formalités légales.

Questions

- [37] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2576627 \(R\)](#)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant les travaux de la place de la Vieille Halle aux Blés.
